

Descriptif de la formation "Les fondamentaux du domaine du handicap visuel"

Table des matières

1.	Titre.....	2
2.	Objectifs.....	2
3.	Compétences à acquérir.....	2
4.	Déroulement.....	2
4.1.	Modules obligatoires.....	3
4.2.	Modules optionnels obligatoires.....	3
4.3.	Stage d'observation.....	3
4.4.	Réflexion écrite - Travail final.....	3
5.	Dates, lieux et intervenants	4
6.	Durée	4
7.	Coûts.....	4
8.	Conditions d'admission.....	4
9.	Certificat.....	4
10.	Annexe : Recommandations de modules optionnels obligatoires par groupe professionnel	5
10.1.	Conseillers/consellères en insertion professionnelle	5
10.2.	Assistants sociaux/assistantes sociales	5
10.3.	Ergothérapeute	6
10.4.	Assistants / assistantes à l'intégration.....	6
10.5.	Conseillers / consellères en informatique spécialisée	6

1. Titre

Les fondamentaux du domaine du handicap visuel.

2. Objectifs

Le but de cette formation est de transmettre des connaissances de base dans le domaine de l'accompagnement de personnes malvoyantes et aveugles, de mettre en évidence les défis des clients et de permettre des expériences d'ordre personnel.

3. Compétences à acquérir

Les participant-e-s

- s'informent sur les domaines spécialisés et les structures de la typhlophilie en Suisse.
- sont sensibilisé-e-s à la vie quotidienne des personnes concernées.
- orientent les client-e-s vers les interlocutrices/interlocuteurs spécialisés adéquat-e-s pour le processus de réadaptation.
- acquièrent les connaissances de base afin d'informer de façon adéquate et motivante les personnes ayant une déficience visuelle sur les possibilités de réadaptation qu'offre les Activités de la vie journalière (AVJ), Orientation et mobilité (OM) et Basse vision (BV).
- informent les client-e-s sur les possibles effets de la déficience visuelle et de la cécité.
- soutiennent les client-e-s dans la gestion du handicap.
- présentent les possibilités des offertes par les différents outils d'information et de communication et orientent les client-e-s vers les choix qui leur conviennent.

4. Déroulement

Les participants suivent trois modules obligatoires. De plus ils choisissent des modules optionnels obligatoires, d'au moins 6 jours. Tous les cours prévus sont affichés dans l'aperçu des cours sur le site de l'UCBA, sous "[Aperçu des cours](#)". Les participants s'inscrivent de manière autonome aux modules obligatoires et optionnels obligatoires. Le début de la formation peut être fixé individuellement.

Les participants effectuent des heures d'observation auprès d'autres professionnels de la déficience visuelle.

Le processus d'apprentissage est documenté par un travail final écrit.

4.1. Modules obligatoires

Numéro de module	Nom	Durée
1.1.1	Introduction au domaine du handicap visuel	2 jours
1.4.1	Impact psychologique du handicap sensoriel	2 jours
1.4.6	Multimédias et moyens de communication	3 jours
	Total	7 jours

4.2. Modules optionnels obligatoires

En plus des modules obligatoires (7 jours), les participants choisissent des modules optionnels obligatoires pour au moins 6 jours supplémentaires. Parmi ceux-ci, ils s'inscrivent à au moins un cours de sensibilisation (marqué d'un *). Une recommandation par groupe professionnel se trouve à la fin du document, au chapitre 10.

Numéro de module	Nom	Durée
1.1.3	Enseignement et apprentissages en cas de déficience visuelle	2 jours
1.2.1	Anatomie de l'œil et maladies oculaires	2 jours
1.2.3	Fonctions visuelles et auditives - développement de la vue et de l'ouïe (sans la partie de l'ouïe, le cours dure 2 jours)	3 jours
1.3	Lumière, contrastes et couleurs	2 jours
1.4.2	Principes du handicap et de la réadaptation	1 jour
1.4.3*	Sensibilisation basse vision BV	2 jours
1.4.4*	Sensibilisation orientation et mobilité OM	2 jours
1.4.5*	Sensibilisation activités de la vie journalière AVJ	2 jours

4.3. Stage d'observation

Les participantes/ participants effectuent 4 heures de stage d'observation sur leur lieu de travail ou dans une autre organisation. Les heures de stage d'observation organisées individuellement sont effectuées chez un professionnel ayant de l'expérience dans le travail avec des personnes malvoyantes ou aveugles. Les heures effectuées sont documentées.

4.4. Réflexion écrite - Travail final

L'ensemble du processus d'apprentissage et de développement est documenté à la fin de la formation sous la forme d'une réflexion écrite. La rédaction de ce travail peut être organisée indépendamment du temps et du lieu.

5. Dates, lieux et intervenants

Les informations sur les différents modules se trouvent sur la site de l'UCBA, sous "[Aperçu des cours](#)".

6. Durée

La formation comprend des modules obligatoires et des modules optionnel obligatoires et dure au minimum 13 jours, en présentiel.

Au moins 4 heures de stage d'observation sont effectuées et documentées.

Pour la réflexion et la rédaction du travail final, une valeur indicative d'environ 4 heures est réaliste.

7. Coûts

Par jour de cours CHF 320 pour les membres UCBA / CHF 420 non-membres. Pour l'évaluation du travail final, CHF 400 sont facturés.

Exemple de prix pour 13 jours de cours : CHF 4560 pour les membres UCBA. Le prix total comprend les coûts pour les supports de cours, l'évaluation du travail final ainsi que le certificat.

8. Conditions d'admission

- Formation initiale achevée dans le domaine du travail social, de la pédagogie, de la thérapie, de la médecine, de l'informatique ou sur dossier
- Activité professionnelle en contact avec des personnes aveugles ou malvoyantes

9. Certificat

Les conditions d'obtention du certificat « Les fondamentaux du domaine du handicap visuel » sont les suivantes :

- 80% de présence obligatoire pendant les modules obligatoires et optionnels obligatoires.
- 4 heures de stage d'observation accomplies et documentées
- Travail final réussi

10. Annexe : Recommandations de modules optionnels obligatoires par groupe professionnel

Les mêmes modules obligatoires s'appliquent à tous les groupes professionnels :

Numéro de module	Nom	Durée
1.1.1	Introduction au domaine du handicap visuel	2 jours
1.4.1	Impact psychologique du handicap sensoriel	2 jours
1.4.6	Multimédias et moyens de communication	3 jours

10.1. Conseillers/conseillères en insertion professionnelle

Les participants choisissent des modules optionnels obligatoires pour au moins 6 jours. Cela comprend au moins 1 cours de sensibilisation (marqué d'un *).

Numéro de module	Nom	Durée
1.1.3	Enseignement et apprentissages en cas de déficience visuelle	2 jours
1.2.1	Anatomie de l'œil et maladies oculaires	2 jours
1.4.2	Principes du handicap et de la réadaptation	1 jour
1.4.3*	Sensibilisation basse vision BV	2 jours
1.4.4*	Sensibilisation orientation et mobilité OM	2 jours
1.4.5*	Sensibilisation activités de la vie journalière AVJ	2 jours

10.2. Assistants sociaux/assistantes sociales

Les participants choisissent des modules optionnels obligatoires pour au moins 6 jours. Cela comprend au moins 1 cours de sensibilisation (marqué d'un *).

Numéro de module	Nom	Durée
1.2.1	Anatomie de l'œil et maladies oculaires	2 jours
1.2.3	Fonctions visuelles et auditives - développement de la vue et de l'ouïe (sans la partie de l'ouïe, le cours dure 2 jours)	3 jours
1.4.2	Principes du handicap et de la réadaptation	1 jour
1.4.3*	Sensibilisation basse vision BV	2 jours
1.4.4*	Sensibilisation orientation et mobilité OM	2 jours
1.4.5*	Sensibilisation activités de la vie journalière AVJ	2 jours

10.3. Ergothérapeute

Les participants choisissent des modules optionnels obligatoires pour au moins 6 jours. Cela comprend au moins 1 cours de sensibilisation (marqué d'un *).

Numéro de module	Nom	Durée
1.2.1	Anatomie de l'œil et maladies oculaires	2 jours
1.2.3	Fonctions visuelles et auditives - développement de la vue et de l'ouïe (sans la partie de l'ouïe, le cours dure 2 jours)	3 jours
1.3	Lumière, contrastes et couleurs	2 jours
1.4.3*	Sensibilisation basse vision BV	2 jours
1.4.4*	Sensibilisation orientation et mobilité OM	2 jours
1.4.5*	Sensibilisation activités de la vie journalière AVJ	2 jours

10.4. Assistants / assistantes à l'intégration

Les participants choisissent des modules optionnels obligatoires pour au moins 6 jours. Cela comprend au moins 1 cours de sensibilisation (marqué d'un *).

Numéro de module	Nom	Durée
1.1.3	Enseignement et apprentissages en cas de déficience visuelle	2 jours
1.2.3	Fonctions visuelles et auditives - développement de la vue et de l'ouïe (sans la partie de l'ouïe, le cours dure 2 jours)	3 jours
1.3	Lumière, contrastes et couleurs	2 jours
1.4.2	Principes du handicap et de la réadaptation	1 jour
1.4.3*	Sensibilisation basse vision BV	2 jours
1.4.4*	Sensibilisation orientation et mobilité OM	2 jours
1.4.5*	Sensibilisation activités de la vie journalière AVJ	2 jours

10.5. Conseillers / conseillères en informatique spécialisée

Les participants choisissent des modules optionnels obligatoires pour au moins 6 jours. Cela comprend au moins 1 cours de sensibilisation (marqué d'un *).

Numéro de module	Nom	Durée
1.1.3	Enseignement et apprentissages en cas de déficience visuelle	2 jours
1.2.1	Anatomie de l'œil et maladies oculaires	2 jours

1.3	Lumière, contrastes et couleurs	2 jours
1.4.2	Principes du handicap et de la réadaptation	1 jour
1.4.3*	Sensibilisation basse vision BV	2 jours
1.4.4*	Sensibilisation orientation et mobilité OM	2 jours
1.4.5*	Sensibilisation activités de la vie journalière AVJ	2 jours